

NOUVEAUX  
RYTHMES SCOLAIRES

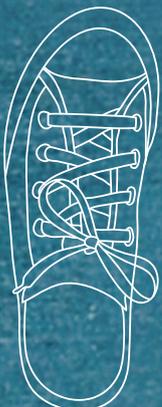


- + = \* ÷  
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

CE QUI VA  
CHANGER  
A LA RENTREE  
2014/2015 !



ABCDEF GHIJK  
LMNOP QRSTU  
VWXYZ



ABC



Décidée par le gouvernement, la réforme des rythmes scolaires devait entrer en vigueur à la rentrée 2013. La Ville d'Aix-en-Provence, comme la quasi-totalité des communes, avait choisi, comme la loi l'y autorisait, de repousser sa mise en œuvre d'un an. Nous y voilà.

## QUE SE PASSAIT-IL AVANT ?

Jusqu'à présent, les enfants recevaient 24 heures d'enseignement par semaine. Ils avaient classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30 (avec une pause-déjeuner, de 11h30 à 13h30). La garderie était ouverte dès 7h30. Après 16h30 soit ils rentraient à la maison, soit ils restaient à l'école - jusqu'à 17h45 maximum - en garderie pour les maternelles ou dans le cadre d'une étude pour les élémentaires.



## QUE VA-T-IL SE PASSER DESORMAIS ?

Le temps scolaire de 24 heures par semaine ne change pas, mais la réforme va entraîner des changements dans les horaires de classe et de temps « péri-scolaire ». Les enfants commenceront leur journée de classe à 8h30 pour la finir à 15h45 (avec une pause déjeuner, de 11h30 à 13h30). Et ils auront classe le mercredi matin. En dehors de ces horaires la Ville continuera de les prendre en charge dans le cadre de garderies ou d'actions éducatives (voir encadré péri-scolaire).

## ET LE MERCREDI ? POURQUOI LE MERCREDI ?

Dans le projet du gouvernement, il y avait théoriquement la place pour deux options : le mercredi matin ou, par dérogation, le samedi matin. L'an dernier, la Ville d'Aix a demandé aux familles de choisir à travers un questionnaire aux parents d'élèves. Le vote est sans équivoque :

**87% des parents ont choisi le mercredi.**

En maternelle comme en élémentaire, le temps scolaire du mercredi sera de 8h30 à 11h30. Au-delà, la Ville mettra en place, jusqu'à 12h30, une garderie pour permettre aux parents de s'organiser. Cette heure de garderie sera payante (voir encadré « 34 centimes »).



### RAPPEL DES PRINCIPES D'ORGANISATION POUR LES ALSH (ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT), À COMPTER DE SEPTEMBRE 2014.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les ALSH sont organisés comme suit, le mercredi après-midi.

Pour les familles désireuses d'inscrire leur enfant dans un centre aéré, comme par le passé, les centres sociaux et associations proposeront une large palette d'activités aux plus jeunes,

- l'accueil en centre aéré se fera dès la fin de classe du mercredi matin,

- les familles conservent la liberté de choix des centres aérés qui continuent d'être gérés par les mêmes gestionnaires selon les mêmes modalités que précédemment (inscription, tarifs, projet éducatif). Les familles prennent alors en charge, entre 11 h 30 et 12 h 30, leur enfant pour le temps du repas (selon le cas) et du déplacement vers le lieu d'accueil,

- pour les familles qui n'auront pas la possibilité de rechercher leur enfant dans la plage horaire de 11 h 30 à 12 h 30 et qui souhaitent l'inscrire dans un centre aéré, la Ville orientera ces familles vers l'ALSH de proximité pour lequel le gestionnaire assurera le déplacement entre l'école et le lieu d'accueil. Dans ce cas-là, le repas sera pris au centre aéré.

**Pour tout renseignement complémentaire, nous vous proposons de contacter la Direction Jeunesse et Vie Etudiante - Contact M. Mathieu Deleuil au 04 42 91 98 14**

Récemment investie de la délégation, Education-jeunesse-centre de loisirs-petite enfance-caisse des écoles. J'ai eu à traiter beaucoup d'affaires dès le début du mandat, mais la plus importante est celle des rythmes scolaires. Dans cette réforme, le gouvernement impose aux villes la charge d'organiser les horaires scolaires en fonction d'un cadre déterminé. Après avoir interrogé les familles, les enseignants, les partenaires associatifs, les agents des écoles, nous avons décidé d'intégrer les priorités suivantes :

- utiliser au mieux les rythmes de vigilance de l'enfant,
- préserver le plus possible les habitudes des familles dans la plage comprise entre 7h30-16h30 et jusqu'à 17h45,
- maintenir les activités POIVRE de la pause méridienne et préserver le plus possible l'enseignement artistique et culturel qui sont deux services éducatifs gratuits de grande qualité offerts depuis longtemps aux enfants aixois,
- un axe prioritaire de réussite éducative durant les temps périscolaires de l'après-midi.

Nous avons organisé ces horaires en suivant strictement les recommandations de l'Education Nationale.

Bien que non obligatoire, la ville se doit d'organiser un temps périscolaire en fin de journée. Ce dernier sera établi sur un socle d'études suivi de toutes les déclinaisons des dispositifs de réussite éducative.

Nous avons tenu aussi à ce que l'école du mercredi matin malgré les contraintes techniques et organisationnelles se passent dans les meilleures conditions possibles. Particulièrement par le maintien de la présence d'une aide scolaire par classe maternelle comme les autres jours de la semaine, ceci est un effort important mis en place il y a quelques années par la ville.

Ce projet est pour nous une base d'observation, en effet un tel bouleversement de la vie scolaire sera très certainement amené à évoluer et être perfectionné.

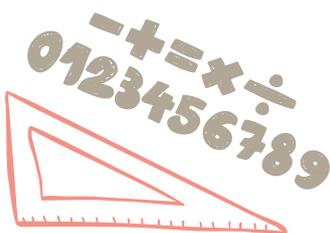
Je serai très attentive et très proche des établissements scolaires, des parents d'élèves et des agents des écoles au cours des premières semaines de la mise en œuvre.



BRIGITTE DEVESA,  
ADJOINT AU MAIRE  
DÉLÉGUÉ À  
L'ÉDUCATION

## UN COÛT POUR LA VILLE

Pour aider les communes à mettre en œuvre sa réforme, l'Etat a prévu de leur verser, les deux années à venir, une subvention égale à 50 € par enfant. À Aix-en-Provence, où 9 200 enfants sont scolarisés en primaire, cela représente donc un versement d'environ 460 000 €. La réforme des rythmes scolaires se traduira par des dépenses supplémentaires pour la Ville ; elles ont été estimées entre 1,5 et 2 M €. Les deux prochaines années scolaires (2014-2015 et 2015-2016), avec la subvention de 460 000 € par an de l'Etat, le coût net pour la Ville sera réduit d'autant ; mais au-delà de ces deux ans, si la subvention de l'Etat n'est plus versée, la Ville aura seule à sa charge le coût de la réforme. Sachant qu'aujourd'hui la Ville finance déjà plus d'1,5 M € d'activités périscolaires non subventionnées. (\*)



# 34 CENTIMES D'EUROS PAR HEURE ET PAR ENFANT

## DETAIL DES FORAITS DE GARDERIE

7h30 -> 8h30

34 cts x 1 heure x 5 jours x 35 sem  
= 23 + 18 + 18 euros / trimestre ou 59 euros / an

11h30 -> 12h30 le mercredi seulement

34 cts x 1 heure x 1 jour x 35 sem  
= 4 + 4 + 4 euros / trimestre ou 12 euros / an

16h30 -> 17h45

34 cts x 1 heure 15 min x 4 jours x 35 sem  
= 23 + 18 + 18 euros / trimestre ou 59 euros / an

### \*Du POIVRE à tous les repas

La Ville n'a pas attendu les réflexions de l'Etat pour proposer aux enfants des animations dans le temps périscolaire. En 2003, elle a lancé le « Plan organisant les interventions de la Ville pour la réussite éducative » (POIVRE). Il s'agit d'offrir, aux enfants qui déjeunent à la cantine, des activités artistiques, culturelles ou sportives, qui viennent compléter la pause méridienne. Ces activités - danse, dessin, mosaïque, escrime, badminton, gymnastique et bien d'autres - ont lieu dans l'enceinte de l'école, et sont dispensées par des animateurs diplômés. Les 7 000 enfants déjeunant chaque jour à la cantine en bénéficient chacun une fois par semaine ; en d'autres termes, chaque jour, quelque 1 700 écoliers au moins ont du POIVRE au menu.



Si le « temps scolaire » est géré par l'Education nationale, le « péri-scolaire », lui - avant et après les cours - est assuré par la Ville. Cette dernière a posé deux principes sur lesquels elle a bâti son projet. D'abord continuer à assurer une prise en charge des enfants qui commencent à 7h30 et qui s'achève à 17h45, cela afin que la réforme du gouvernement perturbe le moins possible les parents et les enfants. Ensuite, en prenant en charge les enfants à travers diverses activités éducatives.

### A PARTIR DE 7H30

Tous les matins, la Ville va reconduire son service de garderie, assuré par du personnel municipal.

### RESTAURANT SCOLAIRE

Au moment de la pause méridienne, une heure est prise pour le repas, l'autre pour des actions sportives ou artistiques regroupées dans le dispositif « POIVRE\* », ou des activités récréatives.

### DE 15H45 À 16H30

Les enfants en maternelle et élémentaire qui ne pourront rentrer chez eux à 15h45 resteront à l'école et seront pris en charge par la Ville 45 min dans un dispositif de continuité scolaire jusqu'à 16h30 et en particulier des études en élémentaire.

### DE 16H30 À 17H45

Pour les enfants, en maternelle et élémentaire, qui seront encore à l'école à 16h30, la Ville mettra en place une garderie payante (voir encadré « 34 centimes ») prise en charge par des animateurs.

### RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La Ville souhaite étendre les dispositifs de réussite éducative en

fonction des besoins des enfants repérés par l'éducation nationale.

Elle proposera en fonction des besoins individuels de ces enfants l'organisation des dispositifs utiles.

Ces dispositifs existent déjà, il s'agit des actions tels que « coup de pouce » (dispositif de soutien scolaire, avec un enseignant pour cinq enfants), d'un « club lecture », ou d'un « club maths » (avec huit à dix enfants au maximum), ou encore d'une étude dirigée (avec quatorze enfants au maximum).

A partir de la rentrée de Toussaint, elles seront optimisées et renforcées. Par exemple, il existe actuellement 19 dispositifs « coup de pouce » pour 15 écoles aixoises ; il pourrait s'en créer quatre ou cinq de plus, et concerner 17 ou 18 écoles. Toutes ces actions éducatives sont - et seront, à la rentrée - proposées aux parents.

LE PÉRI-SCOLAIRE  
AVANT 8H30 ET APRÈS 16H30

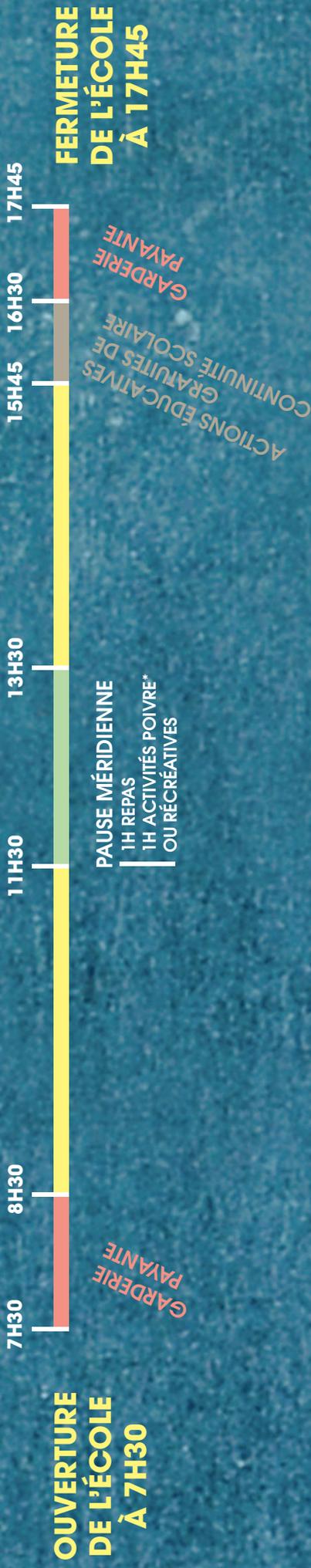


# JOURNÉE TYPE

LUNDI MARDI  
JEUDI VENDREDI



**8H30**  
**DÉBUT DES COURS**



**8H30**  
**DÉBUT DES COURS**



**11H30**  
**FIN DES COURS**

# JOURNÉE TYPE

MERCREDI

